

Adoption des tarifs 2015-2016 du SCAS.

Conseil d'administration du 4 avril 2016

Délibération 2016/04/CA-041

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

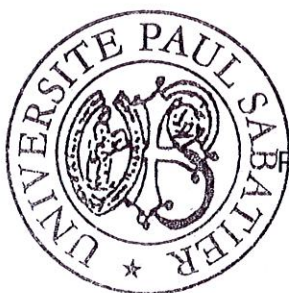
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du conseil du Service Culturel et d'Action Sociale (SCAS) du 12 octobre 2015 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les tarifs 2015-2016 du Service Culturel et d'Action Sociale (Document joint).

Toulouse, le 4 avril 2016
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Affaire suivie par
Pierre Tella
Tél. : + 33 5 61 55 6610
Scas.directeur@univ-tlse3.fr

Références
24/11/2015

TARIF 2016

Année universitaire 2015-2016

CENTRE FINANCIER : N2_102

Ces tarifs ont été validés en conseil du SCAS le 12 octobre 2015

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Une adhésion de 30 € est demandée aux personnels non UPS, désirant participer aux activités proposées par le SCAS

Nos adhérents sont répartis en 4 types. Les personnels UPS, les personnels CNRS avec lequel nous avons une convention, les partenaires sans convention (partenaires situés sur le campus) et les extérieurs.

Certaines activités sont animées par un professeur rémunéré par le SCAS, ce qui justifie une participation financière des participants. Les autres sont animées par des bénévoles.

Les activités culturelles, ainsi que le tir sportif, nécessitent l'achat régulier de consommable, c'est pourquoi une participation financière est demandée. Cette participation est différente selon la qualité des adhérents et calculée sur l'année N-1. Les extérieures paient le coût réel de l'activité, les partenaires non conventionnés 50 % de ce coût.

Activités	UPS	CNRS	Partenaires Non conventionnés	Extérieurs
Badminton	-	-	18	36
Escalade	-	-	10	20
Foot à 7	-	-	10	20
Foot en salle	-	-	10	20
Pelote (Paleta Chistera)	-	-	40	80
Plongée sous-marine	-	-	72	144
Qi-qong	20	20	42	83
Rollers	-	-	12	24
Tango Argentin	20	20	36	73
Tir à l'arc	-	-	17	34
Tir sportif à 10 m	10	10	35	61
Zumba*	20	-	-	-



Affaire suivie par

Pierre Tella

Tél. : + 33 5 61 55 6610

Scas.directeur@univ-tlse3.fr

Références

24/11/2015

Golf **	22	27	27	27
Art plastiques	30	30	55	110
Céramique-poterie	30	30	48	86
Atelier pêche	-	-	25	50
Photo	-	-	36	73
Vannerie	10	10	77	154
Oenologie-Gastronomie	20	20	42	64

* Zumba activité proposée par le CNRS

** Golf remboursement des contremarques (accès terrain de golf) pour chaque sortie.

Cirque de Noël

- Participation des retraités pour les places des petits enfants au cirque de Noël. (6,60 € par petits-enfants)